



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUILLET 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.79

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 3 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT.

Pouvoir(s) : Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Jean-Pierre JAMMES pouvoir à M. Thierry RAFAZINE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Véronique FABREGAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : SDEHG : MISE EN PLACE DE COMPTEURS DEFALQUEURS AUX TERRAINS DE RUGBY

Exposé :

La ville dans sa démarche d'une meilleure connaissance des consommations énergétiques de ses équipements et de ses bâtiments, s'est engagée depuis 2 ans dans une analyse des possibilités d'amélioration des points de comptage à travers notamment :

- La conception d'un plan de sectorisation de comptage de l'ensemble de ses bâtiments dont la première étape a été validée au budget 2024.

- La mise en place de la télérelève sur les compteurs gaz réalisée en début d'année 2024.
- La création de sous comptage en fonction des opportunités.

C'est dans ce dernier cas que s'inscrit la possibilité d'installer 2 compteurs défalqueurs pour les terrains de rugby avec l'ensemble des protections nécessaires (disjoncteurs tétrapolaires), afin d'appréhender au mieux les consommations sur une année et en fonction des cycles d'utilisation.

L'étude a été réalisée par le syndicat départemental de l'énergie de Haute-Garonne à la demande de la ville en février 2023.

Le plan de financement de cette opération se décompose de la façon suivante :

- Cout total des travaux € TTC : 5 275 €
- FCTVA (SDEHG) : 829 €
- Part SDEHG : 2 105 €
- **Part prévisionnelle communale : 2 341 €**

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG sollicite la commune afin de valider sa participation financière.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le projet présenté par le SDEHG,
Entendu l'exposé de M. MANERO, Sixième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver le projet présenté et son plan de financement.

Article 2 : de décider de couvrir la part communale à la charge de la ville sur ses fonds propres, imputée à l'article 6561 de la section de fonctionnement.

Le Maire,



Gérard ANDRE